SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit → ACTIVATEUR POUR COLLE INOX TECHPRO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange ou utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation : Activateur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur → Foussier - ZA du Monné, 21 rue du Châtelet - 72700 Allonnes - France.

Renseignements → Téléphone : +33 (0) 2 50 821 821 / Fax : +33 (0) 2 50 821 822.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY

Tel : 03 83 22 50 50

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

GHS07

Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger	GHS07
Mention d'avertissement	Attention
Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage	diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle méthacrylate de 2-hydroxypropyle

Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence	P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT :** Non applicable
- **vPvB :** Non applicable

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Caractérisation chimique : Mélanges

-Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS : 15625-89-5 EINECS: 239-701-3	diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle Skin Irrit. 2; H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	25-50%
CAS : 923-26-2 EINECS: 213-090-3	méthacrylate de 2-hydroxypropyle Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	2,5-10%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu :

fragrances <5%

Indications complémentaires : pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

-Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

-Après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

.-Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

-Après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13..

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions :

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :	Stocker dans un endroit frais. Ne conserver que dans le fût d'origine.
Indications concernant le stockage commun :	Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
Autres indications sur les conditions de stockage :	Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

-Equipement de protection individuel :

-Mesures générales de protection et d'hygiène :	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

-Protection respiratoire : N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

-Protection des mains :

Gants de protection
Gants étanches
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

-Matériau des gants : Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

-Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

-Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés : Gants en PVC

-Protection des yeux : Lunettes de protection

Lunettes de protection hermétiques

-Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales :

Aspect :	
Forme :	Liquide
Couleur :	Bleu

Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé
Valeur du pH :	Non déterminé
Changement d'état : -Point de fusion/point de congélation -Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	 Non déterminé 240 °C
Point d'éclair :	95 °C
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable
Température d'inflammation :	
Température de décomposition :	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion : -Inférieure : -Supérieure :	 Non déterminé Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité :	Non déterminé
Densité relative :	Non déterminé
Densité de vapeur :	Non déterminé
Taux d'évaporation :	Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé
Viscosité : -Dynamique : -Cinématique :	 Non déterminé Non déterminé
Teneur en solvants : Solvants organiques : -VOC (CE)	 0,0% 0,01%

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Risque de polymérisation

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet primaire d'irritation :

-Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

-Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

-Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

-Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

-Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

-Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

-Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

-Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

-Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

-Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autre indications écologiques :

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés :

Recommandations : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine pollutant : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

«Règlement type» de l'ONU : Néant

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Acronymes et abréviations

- ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

- **IMDG :** International Maritime Code for Dangerous Goods
- **DOT :** US Department of Transportation
- **IATA :** International Air Transport Association
- **GHS :** Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- **EINECS :** European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- **ELINCS :** European List of Notified Chemical Substances
- **CAS :** Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- **VOC :** Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- **PBT :** Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- **vPvB :** very Persistent and very Bioaccumulative
- **Skin Irrit. 2 :** Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- **Eye Irrit. 2 :** Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- **Skin Sens. 1 :** Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**